



Echocardiographie Doppler

Diplôme DIU

Domaine d'étude Sciences, Technologies, Santé

Mention Echo-cardiographie Doppler

L'Echocardiographie a acquis une place considérable en Cardiologie, en raison de la pertinence des informations apportées et du caractère non invasif de leur recueil.

La pratique de l'Echocardiographie nécessite une connaissance approfondie de l'anatomie normale et pathologique, de la physiologie et de la pathologie cardiaque qui la rend indissociable de la pratique de la cardiologie. Les progrès incessants de cette technique sous tendus par les avancées technologiques au cours des dernières années, imposent un effort permanent d'adaptation des cardiologues.

Objectifs

Le but du diplôme interuniversitaire d'Echocardiographie est de délivrer un enseignement théorique et pratique de l'Echocardiographie aux futurs spécialistes, ou aux cardiologues déjà diplômés, de façon à les familiariser avec une technique difficile et surtout évolutive.

Pour qui ?

Public visé

Seront admis à s'inscrire en vue de l'obtention de ce diplôme :

- > docteurs en Médecine titulaire du DES de cardiologie ou de son équivalence,
- > les internes en Médecine au cours de leur 2 dernières années de validation de stage d'Internat en Cardiologie,
- > les titulaires d'un Diplôme d'un pays étrangers, permettant d'exercer la Cardiologie dans ce pays

Pré-requis

Obligatoires :

Admission sur dossier

Conditions d'admission

Admission sur dossier de candidature : CV, lettre de motivation et copie du dernier diplôme professionnalisant ou national obtenu avant le **15 novembre**

- > Soit par mail : fcsante-mixte@univ-st-etienne.fr
- > Soit par courrier à : Formation Continue Mixte Santé – Faculté de médecine J. Lisfranc – Campus Santé Innovations – 10 rue de la Marandière – 42270 Saint Priest-en Jarez

Programme

L'enseignement, d'une durée de 2 ans, comprend un **enseignement théorique** et des **stages pratiques**.

> **L'enseignement théorique** comporte des cours théoriques et des séminaires correspondant à 50 heures.

La présence de tous les étudiants à ces sessions de formation est obligatoire. Le calendrier, réparti sur l'année universitaire d'octobre à juin, sera précisé aux étudiants lors de la prise de l'inscription.

> **Les stages pratiques** correspondant à un minimum de 300 heures de formation se déroulent dans les services de cardiologie habilités par le Conseil Pédagogique, à recevoir des stagiaires du Diplôme Le stage pratique est sanctionné par la validation d'**un carnet de stage**.

Le carnet de stage est nominatif. Pour chaque examen complet réalisé personnellement par le stagiaire, doivent figurer la date, la pathologie examinée et la validation par le maître de stage du laboratoire habilité. Le carnet de stage est validé après la validation par le maître de stage de 200 examens échocardiographiques dont au moins 100 incluant le Doppler et avec la participation active à 50 examens comportant un échocardiogramme par voie oesophagienne.

La validation du carnet de stage peut être effectuée sur des lieux de stage différents mais ayant l'habilitation accordée par le conseil pédagogique.

Equipe pédagogique

Pr. Karl ISAAZ PU-PH, CHU St Etienne

Calendrier

1ère année :

- > Séminaire 1 : janvier
- > Séminaire 2 : mars

2e année :

- > Séminaire 1 : mars
- > Séminaire 2 : avril

Validation

Évaluation (modalités de contrôle des connaissances) :

- **Examen écrit de fin de première année** : épreuve en juin

Une note > 10/20 est exigée pour le passage en seconde année.

- **Examen de fin de 2e année** : En octobre, épreuve écrite + épreuve pratique + validation stage

Une note > 10/20 à l'examen écrit de fin de seconde année est exigée pour présenter l'oral.

Une note > 10/20 à l'examen oral est exigible pour l'obtention du DIU.

Cours et examens en présentiels, susceptibles d'être réalisés à distance en fonction des consignes sanitaires en vigueur.

Coût de l'inscription

■
€

Détail coût d'inscription

Formation initiale :

inscription principale : 500 € / inscription secondaire :
260 €

Formation continue :

prise en charge individuelle : 550 € / prise en charge par
un organisme : 650 €